

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 24 octobre 2022**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Votants : 13

Etaient présents : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs BRUN Vincent, DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, POIRSON Philippe

Etaient excusés : M. CHABERT Nicolas (donne pouvoir à M. Bruno LEBLANC), Mme COCHET Aurélie (donne pouvoir à Mme Isabelle LORIZ)

Était absent : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Jocelyne PANNETIER a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Finances - Salle des fêtes – Tarif de location

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le tarif de location de la salle des fêtes en vigueur sur la commune : 250 € par jour resté inchangé depuis des années.

Il estime nécessaire de revoir le tarif à la hausse, dû au fait de l'inflation courante sur les frais d'énergie en particulier et après comparaison des tarifs pratiqués par les communes voisines.

C'est pourquoi, il est proposé à l'assemblée d'augmenter le tarif et de passer à 430,00 € par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

VALIDE à l'unanimité, le nouveau tarif proposé à **430.00 € par jour de location** ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à Pizay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc GRIMAND

Délibération rendue exécutoire le :
Après affichage et publication du :
Le Maire,
Marc GRIMAND